

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE
MONTRÉAL (04-047)

Vu l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

Vu l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

À l'assemblée du _____, le conseil de la ville de Montréal décrète :

1. La partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) est modifié par :

- 1° le remplacement de la carte 1.1 intitulée « Les secteurs établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer » par la carte de l'annexe A du présent règlement;
- 2° le remplacement de la carte 2.4.1 intitulée « Le schéma des secteurs d'emplois » par la carte de l'annexe B du présent règlement;
- 3° le remplacement des illustrations 2.4.1, 2.4.2 et 2.4.3 par les illustrations de l'annexe C du présent règlement;
- 4° le remplacement de la carte 2.5.1 intitulée « Les parcs et les espaces verts » par la carte de l'annexe D du présent règlement;
- 5° le remplacement de la carte 3.1.1 intitulée « L'affectation du sol » par la carte de l'annexe E du présent règlement;
- 6° le remplacement de la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » par la carte de l'annexe F du présent règlement.

2. Le chapitre 26 de la partie II de ce plan d'urbanisme, concernant l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-extension, est modifié par :

- 1° le remplacement de la carte intitulée « La synthèse des orientations pan-montréalaises » par la carte de l'annexe G du présent règlement;
- 2° l'ajout, à la liste des secteurs à transformer ou à construire de la page 32, du secteur 26-C1 dont les caractéristiques sont les suivantes :

« bâti de un à quatre étages hors sol;
taux d'implantation faible ou moyen;
C.O.S. minimal : 0,1;

C.O.S. maximal : 1,0. ».

ANNEXE A

CARTE 1.1 « LES SECTEURS ÉTABLIS, LES SECTEURS À CONSTRUIRE ET LES SECTEURS À TRANSFORMER »

ANNEXE B

CARTE 2.4.1 « LE SCHÉMA DES SECTEURS D'EMPLOIS »

ANNEXE C

ILLUSTRATIONS « 2.4.1 », « 2.4.2 », « 2.4.3 »

ANNEXE D

CARTE 2.5.1 « LES PARCS ET LES ESPACES VERTS »

ANNEXE E

CARTE 3.1.1 « L'AFFECTATION DU SOL »

ANNEXE F

CARTE 3.1.2 « LA DENSITÉ DE CONSTRUCTION »

ANNEXE G

CARTE « LA SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS MONTRÉALAISES »

DD 1114439002